

morges

VILLE DE MORGES

La Municipalité de Morges, conformément à la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 septembre 1969 et à l'art. 3 du règlement relatif à la protection des arbres du 5 juin 1987, soumet à l'enquête publique :

Du 3 mai au 1^{er} juin 2019

Avis d'enquête

Demande d'abattage d'arbre protégé

Dossier N° : 2019/10

Situation : Rte de la Longeraie 18-20

Parcelle N°: 3469

Propriétaire : Association Paroissiale
Catholique de Morges

Essence : 1 Sureau

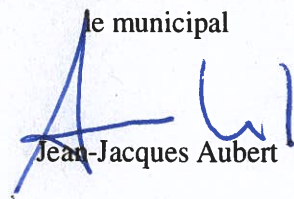
Motif de la demande du propriétaire : Arbre sec et présentant un danger.

Le dossier est au Greffe municipal, où les observations et oppositions seront reçues dans le délai légal.

Ville de Morges
Place de l'Hôtel de Ville, 1110 Morges

Morges, le 30 avril 2019

Infrastructures et gestion urbaine
le municipal


Jean-Jacques Aubert